

MODALITES DE L'OPERATION

« Opération Bon d'achat Alimentaire du samedi 17 octobre 2015 »

Offre réservée aux particuliers



Le samedi 17 octobre 2015, Carrefour vous offre un bon d'achat de 8€ à partir de 80€ d'achat sur l'ensemble des rayons Alimentaires (hors stand sushi), l'Entretien, la Droguerie, l'Hygiène et la Beauté (hors petit électroménager).

Offre valable le samedi 17 octobre 2015 dans tous les Hypermarchés à enseigne Carrefour (hors Carrefour drive) situés en France métropolitaine.

Pour bénéficier de cette offre :

- Le samedi 17 octobre 2015 vous devez vous rendre dans l'un des Hypermarchés à enseigne Carrefour participant à l'opération et effectuer des achats pour un **montant minimum de 80 euros** de produits parmi les rayons suivants :
 - produits Alimentaires (hors stand sushi)
 - produits d'entretien et Droguerie (hors produits situés dans les rayons « bazar » dont la broserie, sacs poubelle, serpillère, etc.)
 - produits d'hygiène et de Beauté (hors petit électroménager, parapharmacie, fleurs coupées)
- Le bon d'achat de 8 euros vous sera remis par l'assistante de caisse (*bon d'achat imprimé en caisse*). Offre limitée à un seul bon d'achat par passage en caisse et par client.

ATTENTION :

- L'offre n'est pas cumulable. Aussi, vous ne recevrez qu'un seul bon d'achat de 8€ (et ce même si vous avez dépensé 160€ ou plus) ;
- 2 achats effectués lors de la période de l'offre ne peuvent se cumuler entre eux (exemple : un client dépense 40€ le matin et 45€ l'après midi : aucun bon d'achat ne lui sera remis).

Utilisation du (des) bon(s) d'achat remis :

- Le bon d'achat est valable uniquement dans les Hypermarchés à enseigne Carrefour situés en France métropolitaine, Corse comprise. **Il est valable du 19 au 31 octobre 2015**. En dehors de ces dates, aucun bon d'achat ne sera accepté en magasin.
- Le bon d'achat est valable pour tout achat supérieur ou égal à la valeur indiquée sur l'ensemble du magasin, *hors Carburant et Services (Drive, Billetterie, Services Financiers & Assurances, Voyages, Téléphonie, cartes cadeaux, Parapharmacie et Bijouterie)*.
- Le bon d'achat est utilisable en une seule fois. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, même partiel.

Si vous demandez le remboursement du ou des produits achetés (en vous référant à l'engagement « le droit de changer d'avis »), le bon d'achat devra être restitué ou le montant du bon d'achat accordé pour ce ou ces produit(s) sera déduit du montant à rembourser.